

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT A TITRE TEMPORAIRE
AUTORISATION DE TRAVAUX
N° 2024 – TEMP 64**

Le maire de la commune de JUZIERS,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route et le Code de la voirie routière
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Vu la demande formulée par écrit le 24 avril 2024 par SUEZ Eau ;
Vu l'intérêt général ;

Considérant les travaux de création accessoire réseau clapet + vannes qui auront lieu entre le 17 et le 31 mai 2024 de 08 heures 00 à 17 heures 00, allée Isidore Mache à JUZIERS.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation dans un but de sécurité publique ;

ARRETE :

Article 1. Le stationnement des véhicules sera interdit à proximité du chantier allée Isidore Mache à JUZIERS, entre le 17 et le 31 mai 2024.

Article 2. Les riverains seront informés par écrit par la société chargée des travaux.

Article 3. Le stationnement des véhicules sera déclaré gênant à proximité du chantier conformément aux dispositions de l'article 417-10 du code de la route.

Article 4. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5. Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de JUZIERS.

Article 6. Madame le maire de la commune de JUZIERS, Madame le commissaire de police de MANTES LA JOLIE, Monsieur le responsable de la police municipale de JUZIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS, le 26 avril 2024.

Le Maire, Ketty VARIN



Dossier suivi par :

Philippe MILLET

Tél : 06 43 05 91 08

police.municipale@juziers.org